

République française

Département de Seine-et-Marne

COMMUNE DE JAIGNES

Séance du 06 février 2024

Membres en exercice :

8

Présents : 6

Votants: 7

Date de la convocation: 30/01/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le six février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Achille HOURDÉ

Présents : Achille HOURDÉ, Jean-Pierre BLÉTARD, Gérard CHÂTEL, Maxime DE AMORIN, Maria DECAUCHY, Nathalie LE COHU

Représentés: Eloi BOUILLARD par Achille HOURDÉ

Excusés: Marie-Claire ROQUES

Absents:

Secrétaire de séance: Jean-Pierre BLÉTARD

Objet: AVANCE DE PARTICIPATION A LA PRISE EN CHARGE DES FLUIDES DE LA CANTINE - DE_2024_001

Monsieur le Maire rappelle que la cantine a été transférée à Tancrou suite aux travaux de la salle polyvalente lors de la rentrée 2023 et que le conseil municipal a pris une délibération n°2023-043 lors de la séance du 10 octobre 2023 relative à la contribution de la commune de Jaignes pour les fluides de la cantine de Tancrou.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu ce lundi 5 février 2024 une demande de la commune de Tancrou concernant les coûts des fluides de la cantine.

Conformément à notre engagement et pour répondre favorablement à la demande de monsieur le maire de Tancrou, il propose d'ajouter une délibération pour répondre à leur demande et procéder à une avance de 600 euros à titre exceptionnel dans l'attente de relevés.

Où l'exposé et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'approuver le versement d'une avance d'un montant de 600,00 euros qui sera versée à la commune de Tancrou pour le paiement des fluides de la cantine.

- **AUTORISE** le maire à signer les documents afférents à l'exécution de cette décision.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le secrétaire de séance
Jean-Pierre BLÉTARD



Le Maire
Achille HOURDÉ

